



Ravalement de façade

Par **Cindy06**, le **19/11/2025 à 17:05**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'1/3 d'une maison de village pour laquelle un ravalement de façade devient urgent. Nous n'avons pas de parties communes et pas de syndic.
Comment faire pour obtenir des aides pour la rénovation de la façade (ma prime rénov etc...)?
Merci pour votre aide.
Bien cordialement.
Cindy

Par **amajuris**, le **19/11/2025 à 17:35**

bonjour,
comment est répartie la propriété de cette maison, êtes-vous en indivision ?
comment est répartie la propriété du terrain ?
salutations

Par **valparaiso**, le **19/11/2025 à 18:25**

@CINDY06
Il semble que les deux autres propriétaires soient d'accord avec vous pour effectuer le ravalement (sur la totalité de l'édifice) et que vous vous êtes mis d'accord pour le partage des frais.
Donc votre question porterait juste sur les formalités administratives à accomplir pour bénéficier de la prime Renov et qui doit faire la demande et à quel nom ?